



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Délibération n° 55-2026

Rapporteur : Dominique OURSEL

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Patrick NOSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Pierre BIBET, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD à Laure BONMARTEL, Nathalie SAMSON à Pascal DIDTSCH

Date de la convocation : 21 mai 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES CUISINES DES COLLEGES LE HAMEAU ET MARIE CURIE – TRAVAUX PHASE 2 ET 3 DE LA CUISINE CENTRALE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la poursuite de sa modernisation, la cuisine centrale sera concernée par les phases 2 et 3 de ses travaux sur l'espace de production des repas. Ils permettront d'améliorer significativement les conditions de travail des agents, de moderniser les équipements de cuisine et de répondre aux normes en vigueur. Les travaux sont prévus du 15 juin au 18 septembre 2026 inclus.

Afin d'assurer la continuité du service de restauration pendant la durée des travaux, la Ville a sollicité le Département de l'Eure pour avoir accès aux cuisines des collèges Marie Curie et du Hameau. La prestation sera assurée en trois temps. Les modalités seront les suivantes :

- Du 15 juin au 3 juillet 2026 : Utilisation des espaces de production des deux collèges avec renfort des agents de cuisine municipaux, pour un coût du repas fixé à 3,55 €,
- Du 6 juillet au 28 août 2026 : Mise à disposition totale des espaces de production et de stockage du collège Le Hameau,
- Du 31 août au 30 septembre 2026 : Renfort des agents municipaux sur les deux collèges, pour un coût du repas fixé à 3,95 €, correspondant au coût voté par le Département de l'Eure.

Trois conventions sont réalisées afin d'organiser les prestations :

- Une convention de cession de repas à la Ville de Bernay par le collège Marie Curie sur le temps scolaire
- Une convention de cession de repas à la Ville de Bernay par le collège du Hameau sur le temps scolaire
- Une convention de mise à disposition des espaces de cuisine du collège du Hameau du 6 juillet au 26 août

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les conventions de mise à disposition des espaces de cuisine des collèges Le Hameau et Marie Curie ci-annexées.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-15 et L. 214-4;

Vu les projets de convention de mise à disposition avec le Département de l'Eure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER les conventions de mise à disposition annexées à la présente délibération,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent à ce dossier

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/05/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er Adjoint



signé électroniquement le 29/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

